



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF Avancement de Grade

Le jeudi 7 décembre 2017 a eu lieu la CAPL de Rennes compétente à l'égard des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications. Cette CAPL était présidée par le directeur du CMG de Rennes, M. Pascal-Hervé DANIEL (ACHC).

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- + Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint
- + Approbation du procès-verbal de la CAPL du 19 janvier 2017
- + Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF 1 au titre de l'année 2018
- + Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF 2 au titre de l'année 2018
- + Examen d'une requête en révision de compte rendu d'évaluation professionnelle 2016
- + Demandes de titularisation
- + Remarques d'ordre général

Le président rappelle le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

En amont de cette CAPL, aucune déclaration liminaire n'est lue aux représentants de l'administration. Les commissaires **FO DEFENSE** remercient l'ensemble de l'équipe CAPL pour leur disponibilité tout au long des 2 jours de préparation. Une 3^{ème} journée de préparation est demandée au président de la CAPL ; cette décision relevant du niveau central, M. DANIEL ne peut satisfaire notre requête.

FO Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint

Un représentant **FO DEFENSE** est nommé secrétaire adjoint.

FO Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL

Le PV de la précédente CAPL est approuvé à l'unanimité.

FO Travaux d'avancement

En préambule des travaux pour l'avancement au grade de TSEF1 et de TSEF2, le président nous annonce que l'avancement des agents Dispensés de Service à Temps Complet (DSTC) ne sera pas étudié à cette CAPL. Le Président nous précise que la directive d'avancement 2017 stipule que les DSTC doivent être proposés au grade supérieur par l'administration à l'échelon central. Dans le cas contraire, un avancement à la réserve du président ne peut leur être accordé.

Les commissaires **FO DEFENSE** demandent des précisions sur cette décision et seront vigilants sur les résultats des travaux d'avancement au sein des autres CMG.

Travaux pour l'avancement au grade de TSEF1

Le taux de promotion au grade de TSEF1 est fixé à 9 % pour l'année 2018, soit 29 avancements pour le CMG de Rennes. Travaux réalisés avec les CREP 2016 et la fiche de proposition à l'avancement au titre de 2018.


IMPORTANT : Seuls les agents classés par leur établissement disposent d'une fiche de proposition.

Répartition des 29 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2018

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	2
DRH-AA	1
MARINE	4
SCA GO	2
EMA CHANC.	1
EMA SIMu	0
Gendarmerie	1
SANTE	1
DIRISI	7
DGA	3
ENSTA BRETAGNE	1
SHOM	1
SGA *	5

* **SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF

➔ 11 agents du CMG de Rennes ont été reçus à l'examen professionnel de TSEF 1C au titre de 2018.

 Cette CAPL s'est avérée particulièrement difficile pour ce premier tableau, aucune inversion de dossier n'étant accordée par les représentants de l'administration.

Travaux pour l'avancement au grade de TSEF2

Le taux de promotion au grade de TSEF2 est fixé à 12 % pour l'année 2018, soit 28 avancements pour le CMG de Rennes. Travaux réalisés avec les CREP 2016 et la fiche de proposition à l'avancement au titre de 2018.


IMPORTANT : Seuls les agents classés par leur établissement disposent d'une fiche de proposition.

Répartition des 28 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2018

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	3
DRH-AA	2
MARINE	3
SCA GO	5
EMA CHANC.	0
EMA SIMu	2
Gendarmerie	0
SANTE	0
DIRISI	6
DGA	1
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	1
SGA *	5

* **SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF

➔ 9 agents du CMG de Rennes ont été reçus à l'examen professionnel de TSEF 2C au titre de 2018.

 Travaux particulièrement difficiles également. Les commissaires **FO DEFENSE** ont travaillé pour que les travaux d'avancements soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent.

Examen d'une requête en révision de compte rendu d'évaluation professionnelle 2016

Le CREP 2016 d'un TSEF est présenté à cette instance afin d'étudier les raisons de son recours. Les membres de la CAPL émettent un avis, le chef d'établissement décidera ou non de suivre cet avis à l'issue.

Demandes de titularisation

Les dossiers présentés reçoivent à l'unanimité un avis favorable.

Remarques d'ordre général

CIA : Le budget 2018 sera porté à 20 M€ et le CIA sera versé aux agents en juillet 2018.

Examens pro TSEF 1 et 2 au titre de 2019 :

- Ecrits le 20 mars 2018
- Oraux le 11 juin 2018
- Résultats le 21 juin 2018

Prochains travaux de commission d'avancement au choix : La CAPL d'avancement au choix au titre de l'année 2019 aura lieu le 05 juillet 2018 et clôturera le mandat des membres élus avant les élections de décembre 2018.

Conclusion

En dépit d'une route semée d'embûches, les dossiers sont ainsi suivis d'année en année pour parvenir à un résultat.

C'est en cela la vocation d'un COMMISSAIRE à **FORCE OUVRIERE**, la défense des intérêts particuliers et collectifs des agents. C'est à nos yeux l'action syndicale qui correspond à vos attentes.

Vos commissaires Paritaires **FO SNPTP** :

bruno.daguier@intradef.gouv.fr

stephane.barbot@intradef.gouv.fr

thierry.donnart@intradef.gouv.fr

joel.bernon@intradef.gouv.fr

Rennes, le 4 Janvier 2018

